Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 18 Rabia II 1447
10 Octobre 2025

N° 142

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires..... **2728**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2728**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2729**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2732**
Homologation de résolutions **2733**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2733**
Avis aux créanciers..... **2739**
Convocations
Sociétés anonymes **2740**
Sociétés communautaires..... **2742**
Autres sociétés **2742**
Divers
Avis au public..... **2742**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire régionale

Dénomination : Sté Citoyenne Régionale d'évolution des Services des Marchés de gros à Monastir

Type de la société : Société Communautaire Régionale

Montant du Capital souscrit : 10 000 Dinars.

Siège social : Rue Nouac Chott - Moknine 5051 Monastir

Objet : Exigences du marché de gros - traitement des marchandises au marché de gros et services du marché de gros

Durée : 99 ans.

Date du dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 3/10/2025 au greffe du tribunal de première Instance de Monastir sous dossier n°21/2025

Nombre des parts à souscrire : 200 parts

Valeur nominale de la part : 50 dinars

Date de PV de constitution le 3/10/2025

Date d'ouverture de la souscription : 10/10/2025 et sa fermeture le 17/10/2025 au siège social de la société. Avec possibilité de clôture anticipée lorsque le quorum légal de 23 participants est atteint.

Fondateur :

- Mr Abderaouf Attia
- Mme Hanene Rhim
- Mr Firas Maalal
- Mr Tarek Mrassi.

2025S01308SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société MICROCRED SA

Société anonyme de Droit Tunisien

Au capital de 12 000 000 DT

Siège social : 1er étage du 46, Rue Socrate, à la zone d'activités Kheireddine 2015 El Kram

Identifiant unique : 1314598/V

En vertu d'un procès-verbal du Conseil d'administration tenue en date du 15 Août 2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 19 septembre 2025 sous le n°25803255, Quittance n°7538 dont un exemplaire a été déposé au registre National des Entreprises le 25/9/2025, sous le n°2025P92816737, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat de Mme Awatef ACHOUR MECHRI en qualité de Directrice Générale de la société Microcred SA pour une durée de trois ans; renouvelables, dans les conditions prévues par les statuts.

2025R02870SANB2

SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES

Filiale STB

Société anonyme

Au capital de 39.661.900 dinars

Siège social : 52, Avenue Habib Bourguiba 2ème étage Immeuble STB AFRICA, 1001 Tunis

R.N.E : 0719413J

M.F : 000/M/A/719413J

CNSS : 00210438-45

Suivant procès-verbal enregistré à la recette des finances Rue Ghandi, le 5/5/2025 sous le n°25802203, quittance n°M0035943, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 17-6-2025, l'Assemblée Générale Ordinaire de la STRC réunie le 25-4-2025 a décidé ce qui suit :

1. Approbation du rapport d'activité ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2024.

2. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation de l'affection du résultat de l'exercice 2024.

4. Donner quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2024.

5. Approbation de la fixation du montant des jetons de présence.

6. la désignation de Mme Lobna Feki en tant qu'administrateur indépendant pour un mandat de 3 ans qui prend fin à la tenue de l'AGO relative à l'exercice 2027.

7. Renouvellement du mandat de la STB (un poste) en tant qu'administrateur pour un mandat de 3 ans qui prend fin à la tenue de l'AGO relative à l'exercice 2027.

2025403396SANB2

Société Immobilière et de viabilisation

Société anonyme

Au capital social de 1.400.000D

Siège social : 51, Avenue Hédi Nouira - 2037 Ennasr II - Ariana

Identifiant RNE numéro : 0012123A/P/M/000

En vertu des délibérations de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14/5/2025, dont le procès-verbal a été enregistré le 18/6/2025 à la recette des finances d'El Menzeh 6, sous le numéro 25704999 (quittance numéro M085937), dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 16/9/2025 sous le N°2025172472, il a été décidé la mise à jour des statuts de la société.

2025403400SANB2

Société Nouvelle de Boissons

Société anonyme

Au capital de 18 000 000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 1110 la Mornaguia

RNE : 0707419B

CNSS : 210385/89

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 28 février

2025 enregistré à la Recette des Finances de Mornaguia le 10 mars 2025 sous le numéro 25700513 quittance n°M017168 et le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2025 enregistré à la même Recette des Finances le 10 avril 2025 sous le numéro 25700695 quittance n°M023719, un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, du procès-verbal du Conseil d'Administration, du rapport de commissaire aux comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2024 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Manouba le 28 avril 2025 sous le numéro 202529234.

2025403403SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 29/10/2025 enregistré à la recette des finances de Yesminette le 01/10/2025 quittance n°M052837, enregistrement n°25203943, Mr. Moheddine Soltani a vendu la totalité d'un fonds de commerce, sis à l'avenue Mornegue Km 7 Yesminette nouvelle médina B. Arous à Mr. Ayoub Aliani.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de Mr. Ayoub Aliani sis au lot 28 cité Bourwisse Yesminette B. Arous dans le délai de 20 jours suivant la publication du présent avis au JORT.

La présente vente a été publiée dans le journal Echourouk le 8/10/2025.

2025R02857FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 29/8/2025 enregistré à la recette des finances de Bousalem le 29/8/2025 n° d'enregistrement 25201583 quittance n°M048154, Monsieur Ahmed ben Taher Bousalmi titulaire de la C.I.N n°07790080 délivrée le 22/10/2014, demeurant à cité el bir Lakhdher Bousalem Jendouba a vendu en faveur de sa mère Dalila Bint Mohamed Bin Ibaid Nasraoui veuve de Mohamed Bouselmi en vertu d'une procuration spéciale en date du 30/12/2022 et enregistrée à la recette des finances de Bousalem le 30/12/2022 numéro de reçu Mo53358, numéro d'enregistrement 22802106 à Monsieur Anis Ben Mouldi Kalbousi, titulaire de la C.I.N n°07842002 délivrée le 8/9/2012, demeurant à cité el bir Lakhdher Bousalem Jendouba la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café sis à Cité 20 Mel bir Lakhdher Bou-salem. Les oppositions seront reçues entre les mains de monsieur Anis ben Mouldi Kalbousi à son local Cité el bir Lakhdher Bousalem dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Essabah le 9/9/2025.

2025R02859FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 02/8/2025 quittance sous le n°25201133 M039636 monsieur Khadhraoui Meki ben Hsouna titulaire de CIN n°02566062 daté le 13/4/2023, a vendu à monsieur Houatmi Bassam ben Amor titulaire de CIN n°07996814 délivrée le 14/10/2022 la totalité du fonds de commerce sis à la rue Mohammed Ali Tabarka affecté pour commerce produits textiles et selon le n° d'identification fiscale 224419/R.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours dès la publication, de cette vente au JORT chez le rédacteur du contrat Maître Hmissi Wadii sis au 23 rue Hedi Chaker Tabarka Jendouba.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «Echourouk et le Quotidien» le 6/9/2025.

2025R02865FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 26/9/2025 enregistré auprès de la recette des finances Gafsa le 6/10/2025 enregistrement n°25208768 quittance n°M057473 Mr Slim Ayari a vendu à Mr Mohamed Sebti Nejma la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant qu'Institut Centrale de Formation «ICF» sis au 26 rue Omar Ben Slimane.

Les éventuelles oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds de commerce dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au jort.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 9/10/2025.

2025R02867FCCC2

Vente des parts du fonds de commerce

Par ASSP du 30/9/2025 enregistré à Sousse le 02/10/2025, n°86645/25202066 les héritiers Habib Bouzouita IU : 1432029Y ont vendu à Ali Bouzouita, CI.N N° 02998688 la totalité de leurs parts indivises du fonds de commerce de vente de produits textiles sis à la Rue Ali Belhouane n°37 Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreur domicilié à la Rue Ali Belhaouane n°37 Sousse dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 9/10/2025.

2025S01295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 26/9/2025 enregistré le 26/9/2025 à la recette des finances Sakiet Eddaier Sfax sous n°25203433 Monsieur

Kamel ben Amor Titulaire de la CIN n°01153174 a vendu à Mr Kemel ben Amor Titulaire de la CIN n°08809104 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route Saltania km 10 Essaadi Sfax dont l'activité est la menuiserie avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues dans l'adresse du local où est exploité le fonds de commerce.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 01/10/2025.

2025X01320FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte en date du 8/01/2025 enregistré à la recette des finances Sidi Bouzid le 9/01/2025 reçu n°M003842, quittance n°25200315, Mr Mouhamed Naceur Ncibi CIN n°05966372, demeurant à Sidi Bouzid a vendu à Mr Louay Ncibi CIN n°15259353 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels destiné à tous les commerces. Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date d'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien en date du 10/9/2025.

2025X01326FCCC2

Donation portant sur un fonds de commerce

Suivant acte notarié établi par Me. Sami Jaouadi et Me. Sami Ardhaoui en date du 29 avril 2025, enregistré à la recette des finances de Fouchana le 26 septembre 2025 reçu n°M09685, Mme. Asma Abed veuve Imed Kolsi, et son fils Mahmoud Kolsi, ont fait donation à M. Mehdi Kolsi de la totalité de leurs droits portant sur le fonds de commerce appartenant au défunt père feu Imed Kolsi constitué par la pharmacie sise au 92, Rue Louis Brailles, cité El Khadra, Tunis, RNE N°1626444K.

Les oppositions doivent être formulées dans les 20 jours suivant la parution du présent avis au siège de la pharmacie et ce conformément à l'article 191 du code de commerce.

La présente publication est parue aux journaux «AL Chourouk» et «Le Quotidien» du 9 octobre 2025.

2025403395FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux livres de vente d'un actif commercial enregistré auprès de la recette des Finances de Béja le 01/9/2025 sous le numéro 25206438 et le numéro de reçu M066538, M. Hicham ben Abdul Hamid Al Khamasi a vendu l'intégralité de l'actif commercial à M. Nizar ben Abdelkrim Hasnaoui, qui est exploité pour le commerce de produits alimentaires dans le magasin situé à la Rue de la Liberté, Ksar Bardo Béja. Les objections seront acceptées dans les vingt jours. Veuillez publier cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, au magasin situé à la rue de la Liberté Ksar Bardo, Béja.

Cette annonce est publiée au journal "le Quotidien" du 8/10/2025.

2025403399FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 02/10/2025 enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied- Bizerte le 3/10/2025, sous le n°25206917 quittance n°M087326, Mr Imed Ben Belgacem Ben Ahmed Soltani a vendu à Mr Mohamed Ben Ahmed Ben Ali Saidani la totalité du fonds de commerce lui appartenant, sis à la rue 14 Janvier - Bizerte Nord à côté de la direction régionale des douanes, exploité entant que Cafétéria.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sis à la rue 14 Janvier - Bizerte Nord à coté de la direction régionale des douanes et ce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien».

2025403405FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la Recette des finances. La Gare le 28/9/2025 sous le n°25205018 Quittance n°M066342 STE TECHNO TRADE GROUP Identifiant unique 1366509 M a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 56 rue Hassine Bou Zaeine Beb Bhar Tunis à la STE SMARTENG Identifiant unique 1283056 V. Les éventuelles oppositions doivent se faire à l'adresse de l'acheteur rue 18 rue 7441 Elmanar 1 Tunis dans un délai de 20 jours. La présente annonce a été publiée aux deux journaux Echourouk et le Quotidien le 14/10/2025.

2025403407FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/9/2025 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 6/10/2025 quittance n°M062228 enregistrement n°25203075 Mme Marwa Hamza a cédé sa part du fonds de commerce «Restaurant» situé à Cité El Ward n°16 cité Essalem Boumhel Ben Arous à Mr. Abdelkader EL GHOUL, les oppositions doivent se faire sous peine de déchéance et de forclusion au bureau de Maître Mahdi Naouar, sis au 14 Avenue Habib Bourguiba Hammam-Lif Ben Arous dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Ce communiqué a été publié au journal «Echourouk» du 9/10/2025.

2025403408FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 6/10/2025 enregistré à la recette des

finances de Grombalia le 6/10/2025 sous le n°25205172 quittance n°M104516 Mr Rachid Ben Laroussi Ben Ammar demeurant à Ain Tebournouk Grombalia titulaire de la carte d'identité nationale n°06274147 délivrée le 01/12/2005 commerçant non inscrit au registre national des entreprises a cédé à Mr Mounir Ben Laroussi Ben Ammar demeurant à Ain Tebournouk Grombalia titulaire de la carte d'identité nationale n°06254372 délivrée le 02/11/2000, le fonds de commerce exploité en tant que restaurant dans le local n°C7 sis aux immeubles SPROLLS à Grombalia, à titre gratuit.

Toute opposition se fera au domicile de cessionnaire dans un délai de 20 jours à partir de la présente publication.

2025403410FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 23/9/2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Bourwis Siliana le 25/9/2025 sous le n°25200289 quittance n°M007810 Mr Abdejelil Ben Tayeh Chrif demeurant à Douar Echarfa, Bourouis titulaire de la carte d'identité nationale n°04445158 délivrée le 14/6/2013, travailleur à l'étranger, inscrit au registre national des entreprises sous n°0954382H a cédé à Mr Houssen Ben Abdelaziz Cherfa demeurant au 9, rue Ibn Tachfine, Cité El Amel, Fouchana, Ben Arous titulaire de la carte d'identité nationale n°04463966 délivrée le 12/6/2018, le fonds de commerce exploité en tant que Station de lavage et de services automobiles sis à l'avenue Taib Mehiri, Sidi Bourouis Siliana, à titre gratuit.

Toute opposition se fera au domicile de cessionnaire dans un délai de 20 jours à partir de la présente publication.

2025403411FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances la Goulette le 6/10/2025 (quittance n°M113276, n°25208749) Mr. Mondher Guam a vendu à Zied Necib et Chafik Kouki le fonds de commerce activité «fast-food» au local sis au 4 Rue Ousmane Bahri Ain Zaghouan Tunis. Publication faite le 8/10/2025 aux journaux Echourouk et Le Quotidien. Les oppositions se font chez les acquéreurs au local ci haut indiqué.

2025403416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des Finances Av. de l'indépendance Bardo le 30/9/2025 sous le n°25204401 quittance n°M076165, il a été vendu un fonds de commerce à usage de Pizzeria, crêperie, sandwicher, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au local commercial, 39 Av la liberté le Bardo, de Mme Rim Oueslati, CIN n°09167435 (IU : 1634487T) à la Sté KMA entreprise SUARL en cour de constitution. Les oppositions seront recevables entre les mains du gérant de la Sté acheteuse : Mr Mohamed ben Ali ben Mohamed Khelil : à l'adresse suivante : Cité Ennoujoum, Bloc 4 Apt 12 Troisième Etage, Rue Mohamed Ben Taieb, Menzah 7, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal quotidien Essahafa du 30/9/2025.

2025403418FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 30/9/2025 sous N° M095351 enregistrement n°25305882, Mme Fatiha Ben Mansour, titulaire de la CIN n°03532473, a loué à la société «Qarn Free El Zine», représentée par son représentant légal Mr. Yassine Ben Hassan El Zine titulaire de la CIN n°08612475, l'ensemble du fonds de commerce avec ses éléments physiques et moraux destiné comme Magasin général et vente de produits alimentaires et de légumes «Superette», situé à la rue 02 Mai 1966 route de Tataouine Médenine pour une durée de 3 ans renouvelables à compter du 01/10/2025 au 30/9/2028. Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 8/10/2025.

2025R02864FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

Boulangerie de catégorie A

En vertu du contrat de location en date du 1er octobre 2025, selon le reçu n°M021823 et l'enregistrement n°25300961.

Les héritiers du défunt Salah ben Belaid Thabti :

- Zina ben Ali Ahmed ben Lasoued Thabti cin n°01886595
- Belaid Thabti : cin n°01868715
- Najoua Thabti : cin n°02071231
- Aicha Thabti cin : n°02082489
- Selma Thabti cin : n°02071329
- Ali Thabti : cin n°02067443
- Saida Thabti : cin n°07552636
- Souad Thabti : cin n°07587950

Ont loué à monsieur Mohamed Ali Ben Salah Thabti, titulaire de la carte d'identité nationale n°02071328 délivrée le 12 mars 2018, l'intégralité du fonds de commerce destiné à une boulangerie de catégorie A, situé à l'avenue el Bassatine à Ain Jeloula, Kairouan, avec tous ses éléments matériels et immatériels.

Toutes les oppositions concernant le fonds de commerce susmentionné seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2025S01298FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat dressé le 1er septembre 2025 par Maître Mejda Mastour, avocate à Kairouan, immatriculée sous le numéro fiscal S/0883459, et enregistré auprès du bureau des impôts de Sbikha le 3 septembre 2025 contre reçu n°M033540 et numéro d'enregistrement 25301275, Monsieur Tarek Ben Mhadheb Ben Taieb Chihaoui a loué à Monsieur Mohamed Ben Ali Ben Mbarek Talmoudi un fonds de commerce d'une boulangerie immatriculée au Registre National des Entreprises, sise à la rue 07 Novembre Sbikha. Cet article est paru au journal Echourouk le 9/10/2025.

2025S01302FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 11/8/2025 et enregistré à la recette des finances Djerba le 26/8/2025 sous numéro 25305558, quittance n°M104176 Monsieur Lassad Berajah titulaire de la carte d'identité nationale n°05794975, a loué à Monsieur Saber Kalach titulaire de la carte d'identité nationale n°13407816, la totalité de fonds de commerce qui s'agit d'un café première classe exploité dans les deux locaux situés à la rue Taha Hussein et rue Palestine à Houmt Souk Djerba, pour une période de 4 ans renouvelables à partir du 01/8/2025 jusqu'au 31/7/2029.

Un extrait de ceci est publié au journal Achourouk sous n°12428 en date du 3/10/2025.

2025403413FCCC3

Contrat de location gérance

Selon contrat de location d'un fonds de commerce légalisé en date du 16/9/2025, enregistré à la recette des finances Bab Souika le 17/9/2025 sous le n°25303242, quittance n°M069856, Me Khaddouja Moussa titulaire de la CIN n°00157683 a loué à Mr Abderrahman Wertani titulaire de la CIN n°00957685 délivrée le 10/11/2022 pour l'exploiter en commerce de prêt à porter en détail pour une période de 3 années renouvelables du 1/7/2025 au 30/6/2028.

Publication parue au journal «La Presse» le 10/10/2025.

2025403414FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat de copropriétaires

Par PV de l'assemblée générale du 19-4-2025 enregistré à la recette des finances Ariana (rue de paradis) le 22-4-2025 sous le n°25704009 et par décision du responsable de la gestion des affaires municipales Ariana N°3921 du 01-7-2025, il est constitué un syndicat de copropriétaires.

Dénomination : Résidence VILLA SIXTEEN

Adresse : Résidence VILLA SIXTEEN rue du parc Dar Fadhal Soukra

Objet : Gestion des parties commune de la résidence

Président : Khaled Louati

Vice président : Souhail Mannaii

Trésorière : Nabila Sidi Boumedine

Membres : Jihene Gmiha, Mehdi ben Romdhane, Zouhour Lourimi et Fatma Driss.

2025R02863APSF1

Constitution du Syndicat des copropriétaires

De la Résidence Jawharat Al-Kram Unité A

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du 1er août 2025, enregistré à la recette des finances La Goulette le 8 octobre 2025 sous le numéro 25708826 reçu numéro 11396 et à l'accord de la municipalité d'El Kram le 23 septembre 2025.

Le Syndicat des copropriétaires de la Résidence Jawharat Al-Karm Unité A a été constitué et son siège social est situé au rez-de-chaussée bloc A4 à Ain Zaghouan Nord.

Le Syndicat est composé de :

- Président : El Hadi Zaidi

-Trésorier : Walid Al Wechtati

- Secrétaire générale : Hayet Mansouri.

2025R02871APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

A Wlad Abdelkrimi

Adresse : Cité Ennour - Tataouine 3200

Selon récépissé N°85 du 14/5/2025

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole A Wlad Abdelkrimi.

Siège social : Cité Ennour Gouvernorat Tataouine 3200.

Objet : Protéger les ressources naturelles dans la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mr Abdallah Ben Kilani Elkrimi est nommé président du conseil de groupement.

Trésorier : Mr Mohamed Ben Kilani Elkrimi est nommé Trésorier de groupement.

2025R02873APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de Protection des Animaux Sousse

Siège social : 95 rue Nasreen, Narjes 2, Hammam Sousse, Sousse

Objet : Association caritative pour les animaux

Objectifs :

- Contribuer à protéger les animaux de toutes formes de violence, d'abus et de négligence.

- Contribuer au sauvetage et aux soins des animaux errants, blessés et sans abri et leur fournir des soins vétérinaires.

- Sensibiliser et éduquer aux droits des animaux et diffuser la culture de la bienveillance envers les animaux dans la société, en particulier dans les établissements d'enseignement.

- Encourager l'adoption responsable des animaux de compagnie et contribuer à réduire le phénomène d'abandon.

- Coopérer avec les municipalités et les autorités locales et établir des partenariats avec elles pour mettre en œuvre des projets visant à sauver les animaux et à leur fournir des alternatives humaines.

- Etablir des partenariats avec des associations et organismes poursuivant les mêmes objectifs.

Présidente de l'association : Dorra Baioui

Secrétaire générale : Syrine el Ghaffary

Trésorière : Yasmine el Karmani.

2025S01301APSF1

Constitution d'un Club Sportif

- Nom du club : L'étoile des Sports Nautiques de Sousse

- Siège : Immeuble «Espace Sousse» Bureau 1.2 Cité Turquie - 4059 - Corniche Sousse

- Spécialité : Apnée

- Objectif : Approvisionner, encadrer et encourager les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, les amener aux plus hauts niveaux sportifs

- Classification : Club Sportif

Comité :

Président : Adnan Ben Bouraoui

Secrétaire général : Radhouane Bennaceur

Trésorier : Marwen Dabbech.

2025X01314APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Sporting Sidi Bouzid.

Lieu : Rue Abou al-Qasim al-Shabi, quartier al-Nour al-Gharbi, Sidi Bouzid

Objectifs : Former et encadrer les jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et techniques et participer à diverses compétitions sportives.

Conseil d'administration :

Président : Mohamed Al-Tayeb Amami

Secrétaire général : Waad Ajmi

Trésorier : Malek Jammeli.

2025X01316APSF1

Homologation de résolutions

Dissolution d'une association

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'association Vive Gammarth en date du 25 Mars 2025 enregistré à la recette des finances quittance numéro 79936 enregistrement sous numéro 25703807 en date du 8 juin 2025 et le courrier émanant du premier Ministère en date du 28 Juillet 2025 l'association Vive Gammarth est dissoute et Monsieur Mohamed Ben Salem est désigné liquidateur.

2025R02856APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Zied Mamlouk

Avocat

48 Avenue Habib Bourguiba, Radés

N° téléphone : 97 656 688 /22 962 304

Il sera procédé le lundi 3 novembre 2025, à 09h00 et suivant devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Zaghouan à la vente suivante :

Poursuivant : Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) société anonyme en la personne de son représentant légal, ayant son siège social au 52 Avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au registre de commerce sous le n°196131999 élisant domicile chez cabinet Maître Zied Mamlouk, Avocat 48 Avenue Habib Bourguiba, Radés.

Poursuivis : 1/ Société Comptoir Zaghouanien, s.a.r.l inscrite au registre de commerce sous le n°196131999 matricule fiscal 19037/1 demeurant à la route de la zone industrielle boite postale 64 Zaghouan - (Débitrice principale)

2/ Ennouri Ben Mohamed Mansour demeurant à la route de la zone industrielle Zaghouan (garant immobilier)

Immeuble à vendre : la totalité des quotes-parts indivises, soit 3.315 parts sur 14.580, situées dans le titre n°827 Zaghouan avenue de la République, zone industrielle de Zaghouan, constitué de la parcelle n°154, d'une superficie totale de 14.580 m².

L'immeuble objet de la saisie se compose d'un terrain spacieux un bâtiment à deux étages, à toiture de type "dala", avec un sol revêtu de carreaux en céramique, un bâtiment à toiture "charpente", sol en béton, murs en briques rouges, aménagé pour la réparation de camions et le stockage de pièces de rechange, un bâtiment à toiture "dala", servant de bureau et de dépôt de matériaux. L'état général est moyen, un bâtiment de plain-pied à usage d'habitation comprenant un salon, des chambres à coucher, une cuisine et une salle d'eau.

Les murs sont en briques rouges, la toiture est de type "dala", le sol est carrelé. L'état est bon.

Concernant l'immeuble dénommé "Villa Ennor", objet du titre foncier n°6451 Zaghouan

Situé à l'angle de l'Avenue de la République et de la rue de la zone industrielle, à Zaghouan, composé de la parcelle n°01, d'une superficie totale de 432 m².

L'immeuble objet de la saisie est composé d'une villa occupée par son propriétaire, comprenant : une véranda avant couverte, un couloir donnant à droite : un salon, une salle de bain, des toilettes, puis une cuisine et à gauche : trois chambres à coucher et une véranda couverte ouverte sur la cuisine, un couloir arrière comprenant deux pièces, avec une porte donnant sur l'extérieur et un studio d'environ 45 m², comprenant deux pièces et une salle d'eau, un dépôt d'environ 18 m², comprenant un espace et une petite cuisine arrière aménagée pour la fabrication et la vente de pain, une entrée pour voiture est située en façade.

Prix d'ouverture : Le prix de départ pour l'immeuble objet du titre foncier n°827 Zaghouan a été fixé à la somme de huit cent soixante et un mille neuf cents dinars (861.900 DT).

Quant à l'immeuble objet du titre foncier n°6451 Zaghouan, le prix de départ a été fixé à la somme de trois cent quarante et un mille deux cent quatre-vingts dinars (341.280 DT).

Frais et honoraires en sus.

Possibilité de visiter l'immeuble selon l'horaire administratif.

Pour de plus amples renseignements contacter le dit tribunal ou l'étude de l'avocat Maître Zied Mamlouk.

2025R02855VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Dermech Houcine

Avocat à la cour de cassation

15 Rue 02 Mai 1966 Médenine

Tel / fax : 75640584

A la demande de : Noureddine Ben Belgasem El Ghoul, cin n°03581090, demeurant à Gellela Djerba Médenine, en qualité de créancier.

Contre le débiteur : Adel ben Romdhane Essakal, cin n°05781377, demeurant à Gellela Djerba Médenine, en qualité de débiteur.

A la diligence de : Maître Dermech Houcine, Avocat à la cour de cassation, 15 Rue 02 Mai 1966, Médenine 4100.

Immeuble à vendre : Consistant en un immeuble immatriculé d'une contenance 10478 m² sis à Gellela Djerba Médenine.

Mise à prix : deux cents neuf mille cinq cents soixante Dinars (209.560,000D) outre les frais.

Date et lieu de la vente : Lundi 17 novembre 2025 à 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Médenine.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Médenine ou cabinet maître Dermech Houcine.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de M. le gouverneur de la région.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025R02866VEPA1

Cabinet Maître Sabeh Zouaghi

Tél : 25.543.362

MF : 0794265M/P

A la demande de : Khmissa Jlaili, 24 Bis Rue Bab Bnet chez Maître Sabeh Zouaghi.

Contre : Chedlia, Salem, Abdessattar et Moncef Jlaili, 8 Rue 3025 Cité Hlal Tunis, tous CIN inconnues.

A la diligence de : Maître Sabeh Zouaghi avocate 24 Bis Rue Beb Bnet Tunis.

Immeuble à vendre : Immeuble sis au 8 et 8 Bis Rue 3025 Cité Hlel Tunis constant en un terrain de 152 m² sur lequel est édifié 2 bâtiments le 1er d'une superficie de 95 m² sur lequel est édifié RC se compose de 3 chambres, toilette et kitchenette et terrasse couverte d'une superficie de 92 m² et espace et escalier au 1er étage qui se compose d'un salon, 3 pièces, toilette et cuisine d'une superficie de 77 m² et escalier. Le 2ème lotissement d'une superficie de 55 m² se compose de RC d'un hall, salon, chambre, toilette et cuisine d'une superficie de 53 m² et escalier au 1er étage qui se compose de salon, 2 chambres, toilette et cuisine d'une superficie de 56 m² et escalier.

Mise à prix : 160.520d, 200 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi le 3/11/2025 à 9h devant le Tribunal de Première Instance de Tunis 2.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025R02876VEPA1

Vente immobilière suite à un jugement de licitation

Etude Maître Louhichi Ichrak

Avocat à la cour d'appel

Imm. el Barak 2 avenue de la République 5000 Monastir

Tél/Fax : 73.425.726

Le demandeur poursuivant : Abdelmajid Merri, CIN 03237774 sis à souk Lahad Kebili.

Le défendeur : Lobna Louhichi, sise à Wad Kacem, Kassr Hlel Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Louhichi Ichrak, Avocat à la cour d'appel, sis à Immeuble Elbaraka 2, avenue de la République Monastir, titulaire de la carte d'identité Nationale n°8371798 du 27/02/2013.

Le jugement de licitation : Jugement de 1ère instance n°19611 le 30/6/2023 de tribunal de 1ère instance de Monastir.

L'immeuble mis à l'adjudication : l'immeuble consiste en une villa et une maison sis à wed kacem Kassr Hlel Monastir ayant pour superficie 589 m² la villa se compose d'un garage, un salon, 2 chambres à coucher, une cuisine, cage d'escalier, toilettes, et une terrasse.

La maison se compose de 2 chambres, une cuisine, toilettes et une terrasse.

L'immeuble est entouré au sud Salah Mrabet Mokhtar Kaabi et Mahmoud Loussif, à l'est Mohamed Ali Kefi au nord voie publique à l'ouest Mongi Moatamri et Mahmoud Loussif.

Mise à prix : deux cent soixante dix huit mille et huit cent soixante dinars (278.860.000).

Date de l'adjudication : Le Mercredi 12 novembre 2025 à la salle des criées au tribunal de première instance de Monastir à partir de neuf heures du Matin.

Visite de l'immeuble : tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de neuf heures à quatorze heures. Pour la communication du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir ou l'avocat poursuivant.

L'avocat poursuivant : Maître Ichrak Louhichi sise à l'avenue de la République immeuble el barak 2 Monastir.

2025S01293VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Le Maître Zouhaier Souilem avocat à la cour de cassation à son bureau sis à la Rue Nafta n°31 - Sousse pour le compte de Noura et Hédia Trabelsi.

Date et lieu de la vente :

Lundi le 10/11/2025 à partir de 09H00 devant la chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Sousse 2.

Immeuble à vendre :

La totalité de la maison habitable avec une cour intérieure découverte au centre, surmontée d'un appartement et d'un petit studio. L'ensemble de la maison dispose d'une étroite entrée est découverte donnant directement sur la Rue El Farabi- dans la médina de Hammam Sousse Gouvernorat de Sousse, limité par son coté Est la maison de Mohamed BACCOUCHE, du coté Sud Est : Maison Warda JEDDI et une route d'où son ouverture du coté Sud Maison Abdelmajid CHAHED, et du coté Ouest Maison Hédi CHALGHOUM et cette propriété dispose d'un sous-sol qui est un appartement résidentiel avec une entrée non couverte, un hangar, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, une douche, une cour non couverte, une cuisine, des balcons donnant sur la cour de l'immeuble, et un studio qui a une pièce et une salle de bain,

La superficie du terrain : 141 m² la superficie de rez-de-chaussée couvert : 113 m², la superficie de la cour : 18 m² - la superficie de l'entrée 10 m².

Le 1er étage sa superficie couverte est : 97 m² et la non couverte est : 15 m², et pour le 2ème étage sa superficie couverte 32 m² et la non couverte 62 m².

Poursuivant :

Noura Trabelsi et sa Sœur Hédia Trabelsi, demeurant au n°75 Rue Ammar Oueslati - Hammam Sousse.

Contre la partie saisie :

Adel Trabelsi demeurant à la Rue Khaled Ibn Walid Hammam Sousse.

Mise à prix :

Cent soixante dix mille sept cent soixante dix Dinars (170.770,000 Dinars)

Visite de l'immeuble :

Pour plus d'information la visite du local concerné s'effectue tous les jours, selon les horaires administratifs de travail.

Pour Information :

Contactez le greffe du tribunal de première instance de Sousse 2 ou l'avocat poursuivant Maître Zouhaier Souilem avocat à la cour de cassation à son bureau sis à la Rue Nafta n°31 - Sousse.

2025S01294VEPA1

Vente immobilière

Poursuivant : Amen Bank, représentée par son président directeur général ayant son siège à l'avenue Mohamed V, Tunis, RNE n°0000221 M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Neila Bent Mohamed Salah Allani propriétaire résident 2 Rue Ebn Hani Mansoura Kairouan CIN n°02034399.

Immeuble objet de la vente :

La totalité d'une propriété agricole sise à Rakkada gouvernorat de Kairouan délégation Kairouan - Sud objet du titre foncier n°12130 Kairouan dénommée «Echabiba», d'une superficie totale de 264012 m², c'est une terre agricole composée de deux parcelles 1ère parcelle d'une superficie de 186698 m² plantée d'oliviers et une partie est terre nue contenant un puits et logement rural.

2ème parcelle d'une superficie de 77321 m², terre nue abandonnée et contenant des plantes sauvages et c'est un terrain accidenté.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à deux millions quarante et un mille huit cent cinquante dinars, 2.041.850.000 dinars, suivant expertise réalisée par les deux experts Ali Kheder et Tajeddine Aouini, tous deux désignés en vertu de l'ordonnance sur requête n°19017 datée le 26/3/2024 rendue par le président du tribunal de première instance Kairouan.

Date de vente : La vente aura lieu le 10/11/2025 (10 Novembre 2025) à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières, du tribunal de première instance de Kairouan.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

2025S01296VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., IU : 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : 1) Société tunisienne de textile SOTUTEX, SARL, IU : 0537800F, ayant son siège à l'avenue Jameleddine Al-Afghani Z.I Poudrière 1 Sfax 2) Mohamed Ben Mohamed Ben Fredj Moalla, CIN 01313673, gérant de société, demeurant à la route Menzel Chaker km 5,5 (rue 3 Impasse 6 n°34 El-Ain) Sfax.

3-Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La propriété dénommée «Yasmine» objet du titre foncier n°39687 Sfax qui consiste en un terrain situé en bordure et à l'angle de deux rues route Manzel Chaker km 6 rue du Martyr Mohamed Zouari Sfax, à droite de celle reliant Merkez Damak à Khazanet, à environ 150 mètres de la route goudronnée Menzel Chaker. Il s'agit d'une zone résidentielle incluse dans le plan d'aménagement de la commune d'El Ain, symbolisé par l'Ub 173, et permettant la construction de villas individuelles d'une superficie minimale de 400 m². Le terrain, d'une superficie de 2225 m², est délimité au nord par la rue du Martyr Mohamed Zouari, d'où l'on accède à la propriété, à l'est et au sud par des voisins, et à l'ouest par la rue Amr Ibn Al-Aas, d'où l'on accède à la propriété. Le terrain est clôturé de ses quatre côtés et abrite une villa de plain-pied d'une superficie totale de 640 m². On y accède par deux portes en fer, la première à un seul vantail et la seconde à deux vantaux, orientées à l'ouest. Le bâtiment comprend une véranda ouvrant sur le nord par laquelle on accède à la propriété, une entrée, un hall spacieux, un salon, une suite parentale avec placard en bois, trois chambres, deux salles de bain, des sanitaires, une cuisine principale et une cuisine secondaire, un entrepôt intégré à la villa pouvant accueillir deux voitures, un jardin arboré d'arbres fruitiers, d'arbres d'ornement et de gazon naturel, une maison de gardien dans l'angle sud-ouest de la propriété, une piscine entièrement équipée de 85 m², avec ses annexes. Le bâtiment est en bon état. Le plafond est décoré de panneaux de plâtre entrecoupés de lanternes. Le sol est carrelé de carreaux de marbre fin, à l'exception des sols de la cuisine et de la salle de bain, qui sont ornés de carreaux de porcelaine fine, et les murs sont également décorés de carreaux de porcelaine fine. Les portes sont en bois noble, et les fenêtres en michler en bois et en aluminium sécurisé par du fer forgé. La villa est équipée du chauffage central, d'un réseau primaire de climatisation, de systèmes de surveillance, de dispositifs antivols et de panneaux photovoltaïques. La villa est entièrement équipée et entièrement peinte à l'intérieur comme à l'extérieur, mais des travaux de peinture extérieure sont nécessaires en raison de quelques fissures. La propriété bénéficie d'un bon emplacement, à proximité de la plupart des commodités (marché municipal hebdomadaire, écoles primaires, collèges et lycées, commerces de grande et moyenne taille, banques, poste, Steg et Sonede. Le quartier dispose de toutes les commodités (électricité, eau potable, voirie goudronnée, éclairage public et assainissement).

5- Mise à prix : Un million huit cent mille dinars (1.800.000,000 D), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi douze novembre deux mille vingt cinq (12/11/2025) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2025X01323VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161Q, dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant Agence route de Gremda Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000, son matricule fiscal 580353A.

Le saisi : Mr Noureddine Ben Mefteh Zayyeni (débiteur - hypothécaire), agriculteur, titulaire de la CIN 05280853 y demeurant à la Route de Gremda Km6 Merkez Sallemi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°36962 le 7/9/2025 sur la totalité de la propriété appartenante au saisi représentée par une parcelle du terrain d'une superficie est de 750 m² sise à délégation Mahres gouvernorat Sfax à gauche direction vers la Route de Gabès entrée Mahres après les rails environ 600 m et loin de la route principale environ 100m.

Cette parcelle du terrain est clôturée de deux cotés sud et ouest par des murs de hauteur 2m.

Cette parcelle est nue ne contient pas des constructions et des plantations et à caractère résidentiel, se trouve prés de locaux résidentiels et commerciaux et prés de réseaux d'eau et électricité.

Cette propriété est limitée du Sud Route principale de largeur est de 9 m qui suit Ali Ben Abdallah, de l'est et nord Aymen Trabelsi et de l'ouest route principale de largeur est de 9 m.

Mise à prix : est fixée à soixante quinze Mille Dinars (75.000.000D) terre et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 12 Novembre 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 25.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2025X01327VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71 257 859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : Sté d'Etude et d'Aménagement Marina Yasmine Hammamet Sud.

Contre la partie saisie : Sté Yasmine Restaurants et Loisirs 17 Rue Ibn Bassam Menzah 4 et Marina Yasmine Hammamet N° 3/133.

A la diligence de : Cabinet Chaker Avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet du TF 642045 Nabeul sis à Marina Yasmine Hammamet consistant en un restaurant de 207 m² composé d'une salle avec comptoir, bureau, dépôt, cuisine et bloc sanitaire en état délabré.

Mise à prix : 589.950D, 000 après réduction de 40% Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 17/11/2025 devant le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025403393VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Conformément aux dispositions de l'article 418 du Code de procédure civile et commerciale

Le poursuivant :

Torkia Hammami, élisant domicile au cabinet de son avocate, Maître Hanene Mouelhi, au 34 bis, Avenue Bab Benat, 2ème étage, 1019 Tunis.

Les défendeurs :

1. Taoues Hammami, résident au 04 Rue Hammamet, Cité Ibn Khaldoun, Tunis.

2. Monia Hammami, résident au 04 Rue Hammamet, Cité Ibn Khaldoun, Tunis.

3. Abdelmajid Hammami, domicilié à BP 48, Bureau de Poste de Jebel Jeloud, 1046 Tunis.

4. Les héritiers du défunt Farhat Hammami, à savoir :

- Son épouse, Manoubia Hammami, résident au village Badr, Résidence Nawress, N°271, Mhamdia, 1145 Ben Arous.

- Son épouse Manoubia Hammami, agissant au nom de ses deux enfants mineurs, Chaima et Mustapha, résidant au village Badr, Résidence Nawress, N°271, Mhamdia, 1145 Ben Arous.

5. Aida Hammami, résident au village Badr, Résidence Nawress, N°271, Mhamdia, 1145 Ben Arous.

6. Nejia Hammami, résident au village Badr, Résidence Nawress, N°271, Mhamdia, 1145 Ben Arous.

7. Nasreddine Hammami, résident à village Badr, Résidence Nawress, N°271, Mhamdia, 1145 Ben Arous.

8. Ahmed Hammami, résident au 09 Rue de Bruxelles, Rillieux-la-Pape, 69140 Lyon, France.

Et la Société Nationale Immobilière de Tunisie, représentée par son représentant légal, ayant son siège au Bardo, Avenue d'Ennasr, Tunis.

Description du bien :

Il s'agit d'une habitation à deux étages, non mitoyenne, construite par la Société Nationale Immobilière de Tunisie (SNIT). Le rez-de-chaussée comprend deux pièces, une salle de repos, une cuisine et un escalier menant à l'étage supérieur, qui comporte également deux pièces. Située au 4 Rue Hammamet, Cité Ibn Khaldoun, Tunis, objet du titre foncier numéro 132646, propriété dite "Zahra 567", avec une superficie totale de 67 m², subdivisée en 67 lots, représentée par le lot n°1334 du plan établi par le service de topographie et de cadastre, mentionné dans le certificat de propriété délivré par la conservation de la propriété foncière de Tunis.

Les charges :

1. Clause de déchéance au profit de la société nationale immobilière de Tunisie, portant sur toute la propriété, datée du 01/11/1978 (Vol 266, numéro ...).

2. Hypothèque facultative en faveur de la SNIT, portant sur toute la propriété, pour une valeur de 1.150.000 dinars, datée du 01/11/1978 (Vol 266, numéro ...).

La mise à prix :

La mise à prix est fixée à deux cent quinze mille huit cent soixante quatorze dinars (215874,000 DT), selon le rapport d'expertise réalisé par Maître Faiçal Faidi le 25/6/2025,

conformément à l'ordonnance sur requête n°66658, émise par le tribunal de première instance de Tunis le 6/5/2025, publié le 28/4/2025, 29/4/2025 et notifiée par Maître Badie Guerfali, huissier de justice, selon son procès-verbal n°8358 du 30/4/2025.

Date et lieu de la vente :

La vente du bien aura lieu devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Tunis, le mardi 11 novembre 2025, à 9h, dans la salle d'audience aménagée à cet effet.

Conditions de participation et de visite :

Toute personne peut participer à la mise aux enchères par l'intermédiaire d'un avocat. Le tiers de la mise à prix doit être consigné avant la vente. Pour les non Tunisiens, il faut également présenter une autorisation du gouverneur.

Toute personne souhaitant visiter le bien peut le faire tous les jours de la semaine, sur rendez-vous auprès du bureau de l'avocate poursuivante, Maître Hanene Mouelhi, situé au 34 bis, Avenue Bab Benat, 2ème étage, 1019 Tunis.

Le cahier des charges est consultable au Tribunal de première instance de Tunis ou au bureau de l'avocate poursuivante, Maître Hanene Mouelhi, situé au 34 bis, Avenue Bab Benat, 2ème étage, 1019 Tunis.

2025403394VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de quarante pour cent (40 %)

La créancière saisissante : La Société Tunisienne de Banque, en la personne de son représentant légal, société anonyme, immatriculée au registre du commerce sous le numéro B182331996, et au Registre National des Entreprises sous le numéro d'identifiant unique 0001237A, ayant son siège social à la Rue Hedi Nouira Tunis, élisant domicile chez son avocate Maître Wissem Bouaben, dont l'étude est sise au N°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir Tunis 10731 M.F 1118030/L (La créancière saisissante).

Le débiteur saisi : Monsieur Adel Chayada, titulaire de la carte d'identité nationale n°00719889, un commerçant, immatriculé au registre du commerce de tribunal de première instance de Tunis sous n° A012192004, demeurant à la Résidence El Wafa Bloc F Appartement N°08 Avenue de l'indépendance Bardo Tunis (Le débiteur principal).

L'avocat Poursuivant : Maître Wissem Bouaben Avocate à la cour de cassation, dont l'étude est sise au N°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir 1073 Tunis.

Désignation de l'immeuble objet de la saisie :

Le bien objet de la saisie consiste en un appartement situé au sixième étage de l'immeuble sis à Sidi Daoud - Ain Zaghouan - Tunis, faisant l'objet du titre foncier n°105756 Tunis, dénommé «Les Trois Pyramides J 38», d'une superficie totale de 74 m², auquel s'ajoute sa quote-part indivise de 2438/52,10 parts, objet du titre foncier n°105718 Tunis.

L'appartement est situé dans un quartier populaire à proximité du centre de la capitale, bénéficiant de toutes les commodités publiques telles que l'eau potable, l'électricité, l'assainissement, ainsi que les équipements urbains habituels. L'appartement se compose de deux chambres à coucher, un salon, une cuisine avec séchoir attenant, une salle de bain.

Caractéristiques techniques de la construction :

Murs extérieurs en briques, cloisons intérieures en briques de 10 cm d'épaisseur Plafond en dalle de béton armé, avec une hauteur d'environ 3 mètres par rapport au sol.

Revêtement de sol en carreaux de faïence (glaçure) dans la majorité des pièces. Portes et fenêtres en bois peint, en bon état, équipées de stores en plastique. L'appartement est entièrement raccordé aux réseaux publics. L'immeuble est équipé d'un ascenseur électrique.

Mise à prix :

La mise à prix de l'immeuble saisi après réduction de quarante pour cent (40 %) est fixée à cent vingt mille dinars (120.000,000 DT) auxquels s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'Avenue Bab Bnet Tunis, le mardi quatre novembre deux mille vingt cinq (4/11/2025), à partir de 9 heures.

Visite et constat des lieux : chaque jour et pour plus d'informations consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2025403409VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél. : 76 201 003

MF : 0852940 B / P

Le créancier poursuivant : La Société Tunisienne de Banque en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°B182331996, ayant son siège social à l'avenue Hedi Nouira à Tunis.

Les débiteurs poursuivis : les héritiers du feu Abderrazak Rahal qui sont :

- Sa veuve Ahlem Hamed (titulaire de CIN n°06105618), sa profession surveillante, demeurante à cité ennour Gafsa.

- Ses fils : Marwen (n° CIN inconnue), sa profession ouvrier, demeurant à cité ennour Gafsa.

- Moetez (n° CIN inconnue), sa profession ouvrier, demeurant à cité ennour Gafsa.

- Sarra (n° CIN inconnue), sa profession femme au foyer, demeurante à cité ennour Gafsa.

- Siwar (n° CIN inconnue), sa profession femme au foyer, demeurante cité ennour Gafsa.

- Son père Thabet Rahal (titulaire de CIN n°03093653), sa profession agriculteur, demeurant à Metkids Gafsa.

- Sa mère Mbarka Rahal (n° CIN inconnue), sa profession femme au foyer, demeurante à el Assala Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : consistant en les parts indivises revenants au débiteurs poursuivis (8100/190736) faisant partie de la totalité d'un terrain sis à la zone industrielle à Gafsa objet du titre foncier n°894 Gafsa dénommé «lotf» d'une surface globale de 19 ha 07 a 36 c.

*Les charges grevant l'immeuble saisi :

1. Hypothèque au profit de la BFPME au montant de 300.000.000

2. Hypothèque au profit de la STB au montant de 220.000.000

3. Hypothèque au profit de la STB au montant de 75.000.000

4. Jugement d'actualisation n°501

5. Commandement au profit de la STB

Mise à prix : a été évaluée au montant de 2.251.200.000, plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 10/11/2025 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : l'immeuble saisi peut être visité et constaté tous les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2025403415VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'Offre de location pour 2 ans suivis de cession

De la Société Hôtelière et Touristique «EL-OLF» aux tiers

En exécution du jugement n°609/53137 prononcé par le tribunal de 1ère instance Tunis 1 le 12/6/2025, il aurait procédé à la location pour 2 ans suivis de cession au plus offrant tiers de la Société Hôtelière et Touristique «EL-OLF» (hôtel Dar ELOLF - Yasmine Hammamet), aux tiers conformément aux clauses du cahier des charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du contrôleur d'exécution chargé de la cession (contre 500 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leurs offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession EL OLF» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - 2068 Tél : 52.299.508 / 71.472.065, et ce au plus tard le 26/12/2025. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du cahier des charges, ne seront pas acceptées.

2025R02860VEPA2

Appel d'Offre de cession du fonds de commerce

Sis à place Moncef Bey Tunis

En exécution du jugement n°425 chez le tribunal de 1ère instance Tunis 1, il aurait procédé à la cession au tiers au plus offrant, le fonds de commerce exploité à place Moncef Bey Tunis au magasin n°1 rez-de-chaussée et au 1er étage propriété de la société Belhassen Chedly en faillite, conformément aux clauses du cahier des charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du syndic de faillite chargé de la cession (contre 200 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession Belhassen Chedly» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - 2068 Tél : 52.299.508 / 71.472.065, et ce au plus tard le 6/11/2025. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du cahier des charges, ne seront pas acceptées.

2025R02861VEPA2

Appel d'Offre de cession du terrain industriel sis à Z.I Nadhour Zaghouen

En exécution du jugement n°742 chez le tribunal de 1ère instance Tunis 1, il aurait procédé à la cession au tiers au plus offrant, le terrain industriel sis à Z.I Nadhour Zaghouen, d'une superficie de 4670 m² (dont 2926 m² en charpente), propriété de la société Ideal Moquette en faillite, conformément aux clauses du cahier des charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des charges de Bureau du syndic de faillite chargé de la cession (contre 200 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit

Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession terrain Ideal Moquette» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - 2068 Tél : 52.299.508 / 71.472.065, et ce au plus tard le 12/12/2025. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2025R02862VEPA2

Nomination de Tuteur Judiciaire

En vertu de jugement numéro 22891 daté du 14/8/2025 émis par son excellence le juge des tutelles au tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Mustapha, en qualité de Tuteur judiciaire de Mr Jerbi Fadhel et Me Jerbi Insaf.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au Tuteur à son bureau sis au 08 Rue Koweït 2ème étage Bureau n°10 Lafayette Tunis - Tél 97554399/71412485.

2025403398VEPA2

Décision de nomination du mandataire de justice pour les propriétés de Monsieur

Mohamed Ben Abdelwaheb Ben Khalifa Saidane

CIN : 04039949

Suivant décision du Tribunal de Première Instance de Tunis du 6 octobre 2025, il a été décidé de nommer Monsieur Mondher Hamdi en tant que mandataire de justice pour les propriétés meubles et immeubles et des actifs financiers de Monsieur Mohamed Saidane, sous le contrôle de la juge-commissaire Mme Dorra Bougharka.

Toute personne intéressée est priée de contacter le cabinet du mandataire de justice, sise au deuxième étage de l'immeuble n°2, route de Mjez El Bab, cité Bougatfa 2, Sidi Hcine, Tunis, sous le numéro 71559671.

2025403401VEPA2

STE APOLLO AMBULANCE SARL en liquidation

Rue Apollo 11 N°1 - Tunis

RNE : 0710646L

Suite à la décision du Tribunal de 1ère instance Tunis en date du 4/4/2025 dans l'affaire de liquidation n°582 , il a été décidé de nommer Mr Ben Kilani Mohamed Salah en tant que liquidateur de la société au lieu de monsieur Ahmed Khedher.

2025403406VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société : INTERMETAL

Forme juridique : Société anonyme

Identifiant Unique : 0296412F

Capital : 50 000 000 dinars

Adresse : Zone Extra portuaire 2040 Radés

Messieurs les actionnaires de la société INTERMETAL sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 6 novembre 2025 à 10 heures, au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes concernant le même exercice;

3. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

5. Affectation du résultat;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Nomination ou renouvellement des mandats des administrateurs.

2025R02872SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire au 02/11/2025

"NIPOMED"

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 DT

Siège social : BP 38, ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse

RNE : 1822400S

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société «Nipomed», sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 02 novembre 2025 à 10H00 au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur

- Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société «Nipomed».

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures.

2025S01297SANB3

Convocation

Société AFRIPAPER

S.A au capital de 24.880.000 dinars

Siège social : Avenue Abdelhamid El Kadhi, 4000, Sousse

Matricule fiscal : 0708491P

RC : B133942001

Les associés de la société «AFRIPAPER» sont convoqués à la

réunion d'assemblée générale ordinaire, pour vendredi 31 octobre 2025 à 10 :00 du matin au siège de la société méditerranéenne d'emballages SME, sis à la route de M'saken, Messadine, 4013, Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation s'il y a lieu des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation résultat de l'exercice 2024.

6- Questions diverses et pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à la réunion de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des associés dans les délais légaux dans l'administration de la société.

2025S01299SANB3

Convocation

Société méditerranéenne d'emballages (SME)

S.A au capital de 25.300.000 dinars

Siège social : Route de M'saken, Messadine, 4013, Sousse

Matricule fiscal : 00009331G

RC : B165951996

Les associés de la société «SME» sont convoqués à la réunion d'assemblée générale ordinaire, pour vendredi 31 octobre 2025 à 10 :00 du matin au siège de la société méditerranéenne d'emballages, sis à la route de M'saken, Messadine, 4013, Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation s'il y a lieu des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation résultat de l'exercice 2024.

6- Questions diverses et pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à la réunion de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des associés dans les délais légaux dans l'administration de la société.

2025S01300SANB3

Convocation à l'assemble générale ordinaire

Société GLOBAL RECOUVREMENT S.A

Société anonyme

Au capital 450000 dinars

Siège social : 133 Rue Om Laarayes Mégrine Saint Gobain, Ben Arous, 2014

IU : 1141975 Q P M 000

Les actionnaires de la société "GLOBAL RECOUVREMENT" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 10/11/2025 à 9 H au siège social de la société Global Recouvrement sise 133 Rue Om Laarayes Mégrine Saint Gobain, Ben Arous, 2014. Cette assemblée, délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement de retard dans la tenue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2024 ;

2. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2024 et approbation des états financiers;

4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024;

6. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre desdits exercices;

7. Nomination ou renouvellement du mandat des administrateurs

8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à cette AGO seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2025X01328SANB3

JT INTERNATIONAL TUNISIA "SA"

Société anonyme

Au capital social de 5.707.000 DT

Siège social : Immeuble Bouhaira II, Appartement 404, 4ème étage, Lot N-HC2/11 Les Berges du Lac 2 Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 0601426 S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de JT International Tunisia, SA, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée qui se tiendra le 6 novembre 2025 à dix heures (10h) au siège social de la société sis à Immeuble Bouhaira II, Appartement 404, 4ème Etage, Lot WHc2/11 Les Berges du Lac 2 Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société et relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

4. Approbation des Conventions réglementées conformément à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

5. Approbation des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2024.

6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Nomination d'un administrateur.

9. Pouvoirs pour formalités.

2025403397SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du jeudi 6 novembre 2025

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Société anonyme

Au capital de 10 041 680 DT divisé en 1 004 168 actions de nominal 10 DT

Matricule fiscal : 433789 FAM 000

Identifiant unique RNE : 0433789 F

Siège social : 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 Les Berges du Lac 2 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 6 Novembre 2025 à 14H, au siège de la société sis aux Berges du Lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des nouvelles modifications des articles 3, 13, et 16 des statuts de la BVMT compte tenu des remarques du Ministère des Finances et confirmation des autres modifications des statuts telles qu'adoptées par l'AGE de 10/4/2025 ne suscitant pas d'objection du Ministère des Finances.

2- Délégation de pouvoirs.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, sis au 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 les Berges du Lac 2 Tunis.

2025403412SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société citoyenne locale "Jbal Lokbar"

Capital social 10.000 DT

Avenue de la Poste 9100 Sidi Bouzid Ouest

Identifiant unique : 1874386Z

La société citoyenne "Jbal Lokbar" invite leurs membres à prendre part à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 8 novembre 2025 à partir de 8h du matin, à la pépinière d'entreprises de Sidi Bouzid, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Annulation des décisions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2025

2- Transformation du type de la société d'une Société communautaire locale à une société communautaire régionale

3- Transfert du siège social de la société

4- Accepter la démission de membres du conseil d'administration

5- Modification de la composition du conseil d'administration

6- Augmentation du capital social par émission de nouvelles parts

7- Mise à jour des statuts de la société conformément aux décisions de la présente assemblée générale extraordinaire et aux dispositions du décret-loi n°2025-3

8- Mise à jour du contrat constitutif de la société conformément aux décisions faites par la présente assemblée générale extraordinaire et au décret-loi n°2025-3

9- Démission du commissaire aux comptes de la société Mr Hedi Bouazizi

10- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026

11- Questions diverses.

2025X01325SODB3

Autres sociétés

Société mutuelle de service agricole des aviculteurs de Tataouine Médenine

M.F : 0790632 Y/N/M/000

Le conseil d'administration de la société mutuelle de service agricole des aviculteurs de Tataouine - Médenine a l'honneur d'inviter les adhérents de la Sté à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 20/10/2025 à 10h du matin au siège de la société rue 02 mai route Tataouine Médenine à Médenine afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et Discussion et approbation du rapport moral et financier de l'année 2021/2022/2023/2024.

2) Adhésion de nouveaux adhérents.

3) Répartition des taches des nouveaux membres du conseil d'administration.

4) Divers sujets.

2025R02868SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Madame Mahbouba bent Abdelmadjid ben Slama Titulaire de la cin n°00037949 délivrée le 16/12/2020 déclare la perte de l'acte de propriété n°04/39 objet du titre foncier n°3129 Jendouba une attestation de perte a été délivrée par le chef de poste de la sûreté nationale de Marssa n°65 du 11/4/2025.

2025R02858DIVD2

Avis

Zeidi Elkhamsa annonce qu'elle possède un terrain à Sfax Route Gremda km9 de surface 377m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 7/3/2010 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X01321DIVD2

Avis

Mme Nesrine Dhouib annonce qu'elle possède un terrain de 343 m² sis à Sfax route Saltania km 6 objet de l'acte de donation daté le 4 Août 2021 enregistré le 5 Août 2021 n°M035321 devant deux notaires Mohamed Sadok Abdennadher et Riadh Abid et elle a perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivré une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2025X01322DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Abdessalem Ben Makki déclare qu'il a perdu son titre de propriété des immobiliers situés à Jbeniana Sfax datés le 14/01/2018 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Adel Gmati Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2025X01324DIVD2

Certificat de perte

Je soussigné Monsieur Khaled El Toumi titulaire de la CIN n°00790596 délivrée à Tunis le 29/9/2004 que j'ai perdu une attestation de propriété du titre foncier n°24420 16-6516/09 du 16/10/2009.

Cette attestation de perte est signée et légalisée à la municipalité d'Ettadhamen à la date du 7/10/2025 cordialement.

2025403402DIVD2

Perte d'un Titre de propriété

Madame Romana Bent Meki Ben Jomaa Hamza, titulaire de la CIN n°05172317 annonce la perte du Titre de propriété objet du Titre Foncier n°49590 Ben Arous relative à une résidence sise à Nahdha Mornag selon un certificat de perte délivré par le Poste de Police à cité Salam le 30 septembre 2025.

2025403417DIVD2